



DECRET D/2023/ 0054 / PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU
FONDS DE GARANTIE DES PRETS AUX ENTREPRISES (FGPE
S.A)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- Vu** la loi L/2000/08/AN du 05 mai 2000 ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- Vu** la loi L/2013/017/CNT du 12 août 2013 portant Règlementation Bancaire en République de Guinée ;
- Vu** la loi L/2017/017/AN du 08 juin 2017 portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Vu** la Loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Établissements publics ;
- Vu** la loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/0026/PRG/CNRD/SGG du 13 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;



Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2023/0013/PRG/CNRD/SGG du 12 janvier 2023 portant Statuts du Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE S.A) ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Abdoulaye DIALLO**, Consultant Financier, précédemment Directeur Général Adjoint du Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises est nommé Directeur Général du Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 FEV 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

